ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Isabelle THIRION ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 6 Votants: 7

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner Madame Isabelle THIRION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DESIGNE Madame Isabelle THIRION, secrétaire de séance.

Pour: 7 Abstention: 0 Contre: 0

La délibération est adoptée.

registré des délibérations, Pour copie con

Le Maire

Gilles CHA

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-11-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

Accusé de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-11-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

Nº2023-12

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11

Présents: 6

Votants: 7

OBJET: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 12 décembre 2022 établi par le secrétaire désigné en la personne de Fabien BOUBET, vous a été adressé.

Je propose d'approuver ce procès-verbal.

Aucune remarque n'a été formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE le procès-verbal du 12 décembre 2022.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire

Gilles C

Date de tule rancinissibi Date de réception préfet

1

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

Accusé de reception en préfecture 641-214100697-20230224-2923-12-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

> CANTON DE **CHAMBORD**

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 6 Votants: 7

OBJET: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 **JANVIER 2023**

RAPPORT POUR INFORMATION:

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance sujvante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 6 janvier 2023 établi par le secrétaire désigné en la personne de Isabelle THIRION, vous a été adressé.

Je propose d'approuver ce procès-verbal.

Aucune remarque n'a été formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE le procès-verbal du 6 janvier 2023.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CHAN

Date de télétr Date de réces

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet http://www.telerecours.fr

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-13-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE -FRATERNITE

N°2023-14

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u>: Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 6 Votants: 7

OBJET : NOMINATION DES DELEGUES POUR LE PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

RAPPORT POUR INFORMATION:

Suite à la demande de démission de Mr Bernard MERCIER, Suite à la demande de Mme Edwige DUVAL de démissionner de son poste de titulaire, Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après vote, les délégués élus sont :

NOM-Prénom	nombre de voix	titulaire ou suppléant
CHANTIER Gilles	7	Titulaire
DUVAL Edwige	7	Suppléant

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CH

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-14-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou potifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-14-DE Date de teletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers

Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 6 Votants: 7

OBJET : VOIRIE 2023 - ROUTE DU MONSCEAUX - MAÎTRISE D'OEUVRE - ATTRIBUTION DU MARCHE

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Route des Monsceaux présente de nombreux affaissements et de grosses fissures longitudinales, ce qui ne permet la sécurité de la circulation routière.

Le cahier des charges de la consultation prévoit la rémunération du prestataire ainsi qu'une mission complémentaire pour l'assistance pour le diagnostice amiante et HAP dans les enrobés.

Il indique que 3 entreprises ont été sollicités :

- INFRASTRUSCTURES CONCEPT 37 NOTRE DAME D'OE
- CABINET MERLIN 45 SEMOY
- INEVIA -- 37 MONTLOUIS SUR LOIRE

INEVIA a décliné la consultation. CABINET MERLIN n'a pas répondu.

INFRASTRUCTURES CONCEPT a déposé une offre à un taux de 6,95 % du montant prévisionnel à 85 200,00 \in , soit une maîtrise d'oeuvre à 5 921,40 \in HT. La mission complémentaire est proposé au montant de 250,00 \in HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise INFRASTRUCTURES CONCEPT pour un montant total de 6 171,40 € HT (forfait rémunération + mission complémentaire).

Accusé de reception en préfecture 041-214100087-20230224-2023-15-DE Date de tétetransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise INFRASTRUCTURES CONCEPT pour un montant total de 6 171,40 € HT (forfait rémunération + mission complémentaire), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à de dossier.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maires

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE -FRATERNITE

N°2023-16

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthla CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 6 Votants: 7

OBJET: ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS AU SYNDICAT MIXTE FERME "SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE" - APPROBATION

RAPPORT POUR INFORMATION:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux conditions d'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte,

Considérant que la mission de préfiguration d'un Schéma de Cohérence Territoriale a mis en évidence l'intérêt pour les communautés de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) et du Val de Cher Controis à définir des orientations communes en terme de stratégie foncière, d'habitat, de mobilité et sur la gestion de la ressource en eau, tout en répondant aux ambitions affichées d'accueil de population et d'entreprises,

Vu la délibération n°22/07-02 du conseil communautaire de la CCRM en date du 9 décembre 2022 portant création du syndicat mixte fermé « Scot de la Vallée du Cher à la Sologne » et adhésion de la CCRM à ce syndicat, accompagnée du projet des statuts, qui nous a été notifiée le 12 décembre 2022,

Considérant qu'en vertu de l'article L5214-27du CGCT, les communes membres de la CCRM doivent se prononcer sur le principe d'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte fermé,

Considérant que le conseil municipal doit délibérer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de cette délibération,

Je vous propose:

- d'accepter l'adhésion de la CCRM au syndicat mixte ferme « Scot de la Vallée du Cher à la Sologne »,

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-46-DE Date de téletransmission : 03/03'2023 Date de réception préfecture : 03/03'2023 - de notifier la présente délibération au Président de la CCRM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

ACCEPTE l'adhésion de la CCRM au syndicat mixte ferme « Scot de la Vallée du Cher à la Sologne »,

DEMANDE à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la CCRM.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire

Gilles CHANT

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être salsi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE -FRATERNITE N°2023-17

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u>: Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7

OBJET : DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE - NOUVELLE CONVENTION DE DESSERTE DANS LE CADRE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

RAPPORT POUR INFORMATION:

Madame Edwige DUVAL, adjoint en charge de la bibliothèque indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commission permanente du Conseil Départemental en date du 12/12/2022 a approuvé de nouvelles conventions de desserte du réseau de la lecture publique, afin de tenir compte des évolutions des services proposés par la Direction de la lecture publique et des mutations des bibliothèques, dans le cadre du plan départemental en faveur de la lecture publique.

Aussi, vous trouverez ci-joint la convention concernant la desserte de notre bibliothèque. Elle demande aux membres de bien vouloir l'approuver et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE la nouvelle convention de desserte dans le cadre du réseau de lecture publique, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, **DIT** que cette convention sera annexée à la présente délibération.

Pour:8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-17-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023

Votants: 8



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

> CANTON DE CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 - MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET **D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de COURMEMIN est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes dondittons que la revue des Accuse de réception en préfecture del 1-21410/687-20230/224-2023-18-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023

décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

A compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune et de ses budgets annexes, Monsieur le Maire propose :

- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour: 8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire

Gilles CH

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être salsi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE

ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 - APPROBATION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune de COURMEMIN est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Pris en compte ces éléments d'informations, Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement budgétaire et financier (RBF) qui sera joint à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

ADOPTE le réglement le règlement budgétaire et financier (RBF), **DIT** que celui-ci sera joint à la présente délibération.

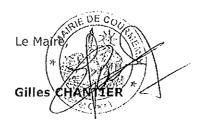
Pour: 8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Accuse de réception en préfecture 641-214100657-20230224-2023-19-DE Date de téléfransmission - 03/03-2023 Date de réception préfecture : 03/03:2023



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u> : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le guorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE GARAGE - COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-20-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour:8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire DE COU

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être salsi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROMORANTIN-LANTHENAY

ETABLISSEMENT : LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEMIN

Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEMIN

N° CODIQUE DU POSTE COMPIABLE : 041049

			Exercice 2022
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DOS CROSTONO
RECETTES			TOTAL PRO SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		24 512 08	
Titres de recette émis (b)		מס שמר ער	44 513,08
Réductions de titres (c)		66-767 24	14 395,99
Recettes nettes $(d = b - c)$		00 305 01	
DEPENSES			L4 305,99
Autorisations budgétaires totales (e)		44 513 00	
Mandats émis (f)		000000000000000000000000000000000000000	44 513,08
Annulations de mandats (g)		00.000	138,00
Depenses necres $(h = f - g)$		00 861 6	•
RESULTAT DE L'EXERCICE			138,00
(d - h) Excédent		00 636 15	
(h - d) Déficit		EE' (27 TT	11 257,99

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-20-DE Date de tétetransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non

personnalisés

30000 - LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEMIN

		The state of the s			exercice 2022
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	FAKT AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DE REGULTATS PAR OPERATION	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXEDOTE 2003
I - Budget principal				D'ORDRE NON BUDGETAIRE	2202 2022
Investissement			-		
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif				_	
LOCAL GARAGE MECANIQUE/					
COURMEMIN					
Investissement					
Fonctionnement	31 298,08		C F		
Sous-Total			00,102 LL		42 556,07
TOTAL II			DD 107 TT		42 556,07
III - Budgets des services			- TE 257.99		42 556,07
<u>_60</u>					
caractère industriel					
er commercial					
TOTAL III					
TOTAL X + II + III	31 298 08		6 6 7 7		
			11 257,99		42 556 07
					•

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-20-DE Date de teletransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE -FRATERNITE

N°2023-21

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

> CANTON DE **CHAMBORD**

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE GARAGE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL, 1ère adjointe au maire est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012-31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2022 du budget annexe Garage Mécanique.

On a enregistré <u>en 2022,</u>

SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	
Dépenses	nses Recettes Solde	
3 138,00	14 395,99	11 257,99

SECTION D'IN	VESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2021 31 298,08

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-21-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception prefecture : 03/03/2023

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de				
Section de fonctionnement 42 556,07				
Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.				
Madame DUVAL soumet au vote.				
LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,				
DELIBERE				
APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022, comme présenté ci-dessus, ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				
Pour: 7 Abstention: 0 Contre: 0				
La délibération est adoptée.				

Le Maire

Gilles CH

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE GARAGE - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget annexe du garage mécanique laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 42 556,07 €

Section d'investissement

Néant

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2023 du Garage Mécanique comme suit :

Au report en fonctionnement, au compte 002 = 42 556,07 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget garage de l'exercice 2022 comme suit :

Fonctionnement compte 002 = 42 556,07 €

Investissement néant

Pour: 8 Abstention: 0

Contre: 0

Accusé de réception en préfecture 041-214 100687-20230224-2023-22-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022 Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Sièce : 7, rue François 1" 41230 COURMEMIN BUDGET GARAGE MECANIQUE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON SANDATÉES

MEANT

Noprdu fournisseur

Montant initial Mandat émis

Restes 3 réaliser

Engagement

Total

888

Date d'engagement

Justificati

Article

A VIE DE COURMEVEN

Siège : 7, rue François 1" 41230 COURMEMIN

RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON TITRÉES BUDGET GARAGE MECANIQUE

888

Total

Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS

Titre émis et Titre à annuler

Montant mitial

Nom du débiteur

Date d'engagement

Justificatif

Libellė

Article

Certifié conformede 31/12/2022

Le Maire,

Accule de réception en préfecture
641-214100687-20230224-2023-22-DE
Date de telètransmission : 03/03/2023
Date de réception prefecture : 03/03/2023

Le comptable public Pierre-Loup DEVOS

Page I

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers

Municipaux en exercice : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u>: Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE GARAGE - BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT POUR INFORMATION:

Conformément à l'instruction comptable M57, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du Garage Mécanique pour l'année 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2022	0,00	42 556,07
Section de fonctionnement	57 457,07	14 901,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 457,07	57 457,07
Résultat d'investissement 2022	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	57 457,07	57 457,07

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

Accusé de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-23-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEF	PENSES
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	55 447,07
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 000,00
	TOTAL	57 457,07

	SECTION DE FONCTIONNEMENT – REC	ETTES
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 70	Produits de services	3 150,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	11 751,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	42 556,07
	TOTAL	57 457,07

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

VOTE le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus,

- · au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour: 8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Mair

Gilles CHANTLER

.e Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être salsi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES - COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Accusé de réception en préfecture 041-214100637-20230224-2023-24-DE Date de telétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour:8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CHAN

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

FIRBLISSEMENT : COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROMORANTIN-LANTHENAY

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041049

30010 - COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN

Résultats budgétaires de l'exercice

	THE PROPERTY OF MAINTANA		
Sautia Ogo	SECTION D. TIMESTERNIENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Previsions budgetaires totales (a)	400,00	11 364 46	
Titres de recette émis (b)			11 764,56
Réductions de titres (c)		7 927,10	2 852,40
Recettes nottes (d = b - c)			
DEPENSES		2 852, 40	2 852,40
Autorisations buddétaires totales (c)	0000		
Mandats 6mis (f)	25.00 r	11 364,56	17 764,56
Annulations de mandats (q)		3 153,79	3 153,79
Depenses nettes (h - f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE		153,79	3 153,79
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		0000	
		TOC	95 LOC

Accusé de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-24-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 SGC ROMORANTIN-LANTHENAY ETABLISSEMENT : COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROMORANTIN-LANTHENAY

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041049

services non des des budgets e t d'exécution du budget principal Résultats

personnalisés

COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN

20010

400,00 -4 155,95 -3 755,95 Exercice 2022 -3 755,95 RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 TRANSFERT OF INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE -301,39 RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 -301,39 PART AFFECTEE A EXERCICE 2022 400,00 -3 854,56 -3 454,56 -3 454,56 -3 454,56 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 TOTAL I 11 - Budgets des services a caractère administratif Sous-Total TOTAL II TOTAL III TOTAL I + II + XII III - Budgets des services caractère industriel - Budget principal COMMERCE MULTISERVI Fonctionnement Investissement Fonctionnement Investissement et commercial COURMEMIN

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-24-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL, 1ère adjointe au maire est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2022 du budget annexe Commerce multiservices.

On a enregistré en 2022,

SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Solde
3 153,79	2 852,40	-301,39

SECTION D'IN	VESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Accusé de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-25-DE Date de telétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

!	Résultat reporté fonctionnement 2021	-3 854,56
!	Résultat reporté investissement 2021	400,00

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de

	Section de fonctionnement	-4 155,95
i	Section d'investissement	400,00

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022, comme présenté ci-dessus, **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maii

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'État le

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget annexe du commerce multiservices laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat déficitaire : 4 155,95 €

Section d'investissement

Résultat excédentaire : 400,00 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2023 du commerce multiserives comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 4 155,95 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 400,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget commerce multiservices de l'exercice 2022 comme suit :

Fonctionnement

compte 002 = -4 155,95 €

Investissement

compte 001 = 400,00 €

Accusé de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-26-DE Date de telétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 Pour:8

Abstention: 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire, QUE DE COU

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'État le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-25-DE Date de teletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022 Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1" 41230 COURMEMIN

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON MANDATÉES

NEAN

Nopedu fournisseur

Date d'engagement

Justificatif

Libellé

Article

Montant initial Mandat émis

Engagement

Total

Restes a réaliser ,00 ,00 ,00

Siège : 7, rue François 1 41230 COURMEMIN

RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON TITRÉES BUDGET COMMERCE MULTISERVICES

Justificatif

Libellé

Article

Certifié conforme

Le Maire,

CHANN

Se préception en préfecture
214100687-20230224-2023-26-DE
de télétransmission : 03/03/2023
de réception préfect, re : 03/03/2023

Date d'engagement

Nom du débiteur

Montant initial Titre emis et Titre à annuler

Total

Pierre-Loup DEVOS

Le Comptable Public,



Page 1

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers

Municipaux en exercice : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT POUR INFORMATION:

Conformément à l'instruction comptable M57, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du Garage Mécanique pour l'année 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2022	4 155,95	0,00
Section de fonctionnement	1 004,05	5 160,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 160,00	5 160,00
Résultat d'investissement 2022	0,00	400,00
Section d'investissement	800,00	400,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	800,00	800
TOTAL GENERAL	5 960,00	5 960,00

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

Accuse de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-27-DE Date de teletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPE	
		PROPOSITION BP
Chapitre 011	Charges à caractère général	994,05
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 155,95
	TOTAL	5 160,00

	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECE	PROPOSITION BP
		2023
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	350,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 810,00
	TOTAL	5 160,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT - DE	PENSES
		PROPOSITION BP
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		2023 800,00
	TOTAL	800,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT – RECE	TTES
		PROPOSITION BP
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2023 400.00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	400,00
	TOTAL	800,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

VOTE le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus,

- · au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour:8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CHANT

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou certifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet http://www.telerecours.fr

Accuse de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-27-DE Date de teletransmission : 03/03/2023 Date de récept on préfecture : 03/03/2023

N°2023-28

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers

Municipaux en exercice: 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u>: Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Accuse de réception en prefecture 041-214100667-20230224-2023-28-DE Date de telétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour:8

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire

Gilles CHANTER*

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROMORANTIN-LANTHENRY

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041049

20210 - SPANC COURMEMIN

STABLISSEMENT : SPANC COURMEMIN

Exercice 2022

545,20

2 545,20

1'exercice de Résultats budgétaires

TOTAL DES SECTIONS 2 545,20 2 545,20 SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT Autorisations budgétaires totales (e) Mandats émis (f) RECETTES Prévisions budgétaires totales (a) Titres de recette émis (b) Annulations de mandats (g)
Depenses nettes (h = f - g)
RESULTAT DE L'EXERCICE
(d - h) Excédent
(h - d) Déficit Recettes nettes (d = b - c) Réductions de titres (c) DEPENSES

Accuse de réception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-26-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ROMORANTIN-LANTHENAY N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041049

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20210 - SPANC COURMEMIN

					Exercice 2022
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICS PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
T - Budget principal				D. OKUKE NON BUDGETAIRE	1401
Investissement	-		_		
TOTAL I					
11 - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
'ল					
caractère industriel					
et commercial					
SPANC COURMEMIN					
Investissement					
Fonctionnement	345,20				
Sous-Total					345,20
TOTAL III	345,20				345,20
TOTAL I + II + III					345,20
					345,20

Accusé de reception en préfecture 041-214100687-20230224-2023-28-DE Date de tétetransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE CHAMBORD

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le guorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL, 1ère adjointe au maire est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.

On a enregistré en 2022,

SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	
Dépenses Recettes		Solde
0,00	0,00	0,00

SECTION D'IN	VESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents : Résultat reporté fonctionnement 2021 345,20

> Accusé de reception en préfecture 041-214100637-20230224-2023-29-DE Date de télétransmission : 03/03-2023 Date de réception prefecture : 03/03-2023

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de

Section de fonctionnement

345,20

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022, comme présenté ci-dessus, **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour: 7

Abstention: 0

Contre: 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CH

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

N°2023-30

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE **CHAMBORD**

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT: Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE SPANC - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 RAPPORT POUR INFORMATION:

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 345,20 €

Section d'investissement

Néant

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2023 du SPANC comme suit :

Au report en fonctionnement, au compte 002 = 345,20 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget SPANC de l'exercice 2022 comme suit :

 Fonctionnement compte 002 = 345,20 €

Investissement Néant

> Pour:8 Abstention: 0

Contre: 0

Accusé de réception en préfecture 641-214100667-20230242-2023-30-DE Date de télétransmission : 03/93/2023 Date de réception préfecture : 03/93/2023

La délibération est adoptée.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022 Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1° 41230 COURMEMIN

BUDGET SPANC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON 张ANDATÉES

Date d'engagement Justificati

Article

Montant initial Mandat émis

Restes à réaliser .00 .00 .00

Total

Noordu fournisseur

NEANT

MAKE DE COURSENIN

Siège : 7, rue François 1" 41230 COURMEMIN BUDGET SPANC

RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON TITRÉES

Date d'engagement

Justificatif

Libelle

Article

Certifié conformale 31/12/2022

Le Maire

Accure de receptor en préfecture 041-214100887-20230224-2023-30-05 Date de téletransmissire : 03/93/2023 Date de réception préfecture : 03/93/2023

Nom du débiteur

Montant initial

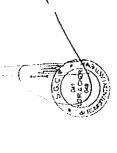
Titre émis et Titre à annuler

Total

Restes à réaliser, 00,00

Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Page 1

N°2023-31

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : **11**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme Cynthia CLÉMENT (procuration à Mme Edwige DUVAL)

<u>ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT</u>: Mr Marcel CHARLES, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Danie! PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THIRION

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8

OBJET: BUDGET ANNEXE SPANC - BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT POUR INFORMATION:

Conformément à l'instruction comptable M49, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du Garage Mécanique pour l'année 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2022	0,00	345,20
Section de fonctionnement	2 545,20	2 200,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 545,20	2 545,20
Résultat d'investissement 2022	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 545,20	2 545,20

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

Accuse de reception en préfecture 641-214100687-20230224-2023-31-DE Date de téletransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENS	SES
		PROPOSITION BP 2021
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	535,20
Chapitre 65	Autres de charge de gestion courante	10,00
	TOTAL	2 545,20

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECI	ETTES
		PROPOSITION BP 2021
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	2 200,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	345,20
	TOTAL	2 545,20

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

VOTE le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus,

- · au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour: 8

Abstention: 0

Contre: 0

Le Mairé

La délibération est adoptée.

e Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

